

**CHAMPIONNAT REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE
SPORTS MECANQUES AUTO 2018**

Composition de la Commission Technique Régionale (CTR)

Président :	Lionel BALIGAND
Déléguée référente :	Fabrice SAUVEGRAIN
Coordinateur :	Laurent MUNOZ
Secrétaire :	Ludovic THIERY
Responsable des engagements :	Magaly THIERY
Responsable des classements :	Aline CHAUVIERE
Responsable communication :	Ludovic THIERY
Référent technique :	Yvon POURMONET
UFOLEP 21 43 Rue Humbert Gillens 21700 GERLAND Tél trav :	Jean-Michel BODOIGNET Tél port : 06.15.38.34.41 E-mail : jmbcrosscar@orange.fr
UFOLEP 58 32 Route de Dornes 58240 CHANTENAY St IMBERT Tél trav :	Laurent MUNOZ Tél port : 06.01.72.36.38 E-mail : laurent.munoz1@gmail.com
UFOLEP 58 8 Rue des Masures 21460 COURCELLES FREMOY Tél trav :	Marc LAMORY Tél port : 06.32.70.08.93 E-mail : marcoetlea.lamory@orange.fr
UFOLEP 71 8 Route de Macon 71260 BISSY LA MACONAISE Tél dom : 03.85.33.01.50	Yvon POURMONET Tél port : 06.87.13.88.99 E-mail : yvon.pourmonet@wanadoo.fr
UFOLEP 89 72 Rue du Général de Gaulle 89270 VERMENTON Tél trav :	Ludovic THIERY Tél port : 06.10.30.57.11 E-mail : abcn89@orange.fr Tél port : 06.12.77.30.88
UFOLEP 89 2 Rue Auguste Fromonot 89600 CHÉU Tél trav :	Aline CHAUVIERE Tél port : 06.89.40.59.66 E-mail : bacc89@outlook.fr
Délégué référent UFOLEP 58 7 Rue Commandant Rivière 58000 NEVERS Tél trav : 03.86.71.97.33	Fabrice SAUVEGRAIN Tél port : 06.84.08.15.46 E-mail : ufolep58@fol58.org

Pas de référent pour les départements 25, 39, 70, 90.

SOMMAIRE

▪ Annuaire des associations	3
▪ Calendrier 2018	5
▪ Règlement du championnat régional UFOLEP BFC 2018	6
Article 1 : Présentation	7
Article 2 : Calendrier	7
Article 3 : Participants autorisés	8
Article 4 : Engagement au championnat de Bourgogne Franche Comté.....	8
Article 5 : Engagement aux épreuves.....	9
Article 6 : Engagement au trophée qualificatif au championnat national	9
Article 7 : Qualification au championnat national.....	10
Article 8 : Véhicule.....	10
Article 9 : Double monte	11
Article 10 : Catégorie	11
Article 11 : Transpondeur	12
Article 12 : Déroulement de journée	13
Article 13 : Classement d'une épreuve	17
Article 14 : Sanctions.....	17
Article 15 : Attribution des points au championnat.....	18
Article 16 : Récompense d'une épreuve.....	18
Article 17 : Récompenses du championnat	18
▪ Annexe	19

Annuaire des associations

Coordonnées des associations UFOLEP 21

Association	Correspondant	Téléphone	Mail
Cross car Saule Guillaume	Jean-Michel BODOIGNET	06.15.38.34.41 03.80.62.54.20	jmbcrosscar@orange.fr
Flam car's	Badet Xavier	06.40.24.07.09	
CKCBI (Is sur tille)	Marie-Hélène LLORCA	06.76.64.44.61 09.51.53.13.14	ckcbi@wanadoo.fr

Coordonnées des associations UFOLEP 25

Association	Correspondant	Téléphone	Mail
Ecurie Terre Comtoise	Michel CAZZOLA	06.30.35.90.72	michelcazzola@orange.fr
Vitesse 25	André COQUILLARD	03.81.49.53.69	circuitdelenclos@wordonline.fr

Coordonnées des associations UFOLEP 58

Association	Correspondant	Téléphone	Mail/Adresse
Auto Morvan Brassy	Edouard BARBOTTE	06.75.94.01.64	edouard58@hotmail.fr
ALASCA	Jean-Pierre GUITTARD	06.78.08.55.77	Pas de mail Le Petit Dompierre 18320 Jouet/l'Aubois
Auto Terre 58	Muriel MARTINS	06.78.07.85.91 03.86.59.11.66	Mail du président : denis.bianchi@orange.fr

Coordonnées des associations UFOLEP 70

Association	Correspondant	Téléphone	Mail/Adresses
Karting cross de la Superbe	Bruno MOUTON	06.07.16.88.91	brmouton@wanadoo.fr
Moto club Fresnois	Damien CHARPILLET	06.70.11.85.39	damien.charpillet@orange.fr

Coordonnées des associations UFOLEP 71

Association	Correspondant	Téléphone	Mail
AC Charolais	Emmanuelle RAVIER	06.25.93.50.49	sarlravier@orange.fr
Auto Cruzille Terre	Vanessa POURMONET	06.83.18.37.04	vanessa.pourmonet0190@orange.fr
VERZÉ Autocross	Yves COTE	06.07.68.11.29	yc@groupeboisson.com sarldesgranges.b@live.fr
AKCV71	Jeanine PERNIN	03 84 25 02 46 06.76.55.31.05	Mail de Jacques PERNIN : pernin@gmail.com
USC Sassenay	Jacqueline AUSSANT	03 85 47 52 32 06.33.65.79.48	aussant.jacques@orange.fr
Kart Passion	Maxime DURAND	06.79.54.35.92	kartpassion71@gmail.com maxime.durand@media-groupe.eu
Air Neuf (Auxy)	Sébastien DOVILER	06.34.06.65.72	association.airneuf@gmail.com
Kart Cross Gueugnonnais	Eric MYSKOWIACK	06.15.44.60.80	e.mysko@sfr.fr

Coordonnées des associations UFOLEP 89

Association	Correspondant	Téléphone	Mail
Auto Cross Club Compétition	Jean-Louis HAMEN	09.81.95.38.79	hamen.nathalie@bbox.fr
ABCN 89	Magaly THIERY	06.12.77.30.88	abcn89@orange.fr
Maillot cross car	Jean François LEMAITRE	03.86.65.17.53	jf.lemaitre@lemaitretraiteur.com
BACC 89	Aline CHAUVIERE	06.89.40.59.66	bacc89@outlook.fr

Calendrier 2018

Championnat de Bourgogne Franche Comté

Date	Lieu	Type
17/18 mars	NITRY (89)	Pré-contrôles
24/25 mars	QUINCEY (21)	Pré-contrôles
7 avril	CRUZILLE (71)	Pré-contrôles
7/8 avril	BRASSY (58)	Pré-contrôles
15 avril	NEVERS (58)	Pré-contrôles
21 et 22 avril	AUXY (71)	Pré-contrôles
13 mai	CRUZILLE (71)	Championnat MIXTE : BFC/Rhône alpes
20 mai	QUINCEY (21)	Championnat MIXTE : BFC / Rhône Alpes
3 juin	BRASSY (58)	Championnat BFC
30 juin	NITRY (89) nocturne	Championnat BFC
15 juillet	JOUDES (71)	Championnat MIXTE : BFC / Rhône Alpes
22 juillet	VERZÉ (71)	Championnat MIXTE : BFC / Rhône Alpes
4/5 aout	LES TOUCHES (44)	National Kart cross
18/19 août	MELLERANS (79)	National Poursuite sur terre
9 septembre	AUXY (71)	Championnat MIXTE : BFC/Rhône alpes
23 septembre	BRASSY (58)	Championnat BFC
17 novembre	CHEU (89)	Remise des récompenses

Hors Championnat de Bourgogne Franche Comté

Date	Lieu	Type

Règlement du Championnat régional UFOLEP Bourgogne Franche Comté

Composition et rôle de la Commission Technique Régionale (CTR)

Les membres des CTR sont désignés pour une olympiade par le Comité Directeur (CD) suite à appel à candidatures. Celles-ci doivent avoir reçu l'avis du département concerné.

La CTR est composée au minimum de :

- du Président du CD ou son représentant
- 2 représentants maximum par département se répartissant les rôles de
 - o Coordinateur
 - o Secrétaire
 - o éventuellement de référents spécifiques (engagement, classement, technique)

Les rôles et fonctions de chacun sont définis dans le règlement intérieur du Comité UFOLEP Bourgogne Franche Comté (article 13).

En cas d'absence d'un membre, celui-ci ne peut se faire remplacer.

La CTR assure le lien entre l'activité et le comité directeur.

- Elle assure la promotion et le développement de l'activité dont elle a la charge.
- Elle propose au comité directeur (CD) les mises à jour des règles de fonctionnement de l'activité propres à la région Bourgogne Franche Comté. Ces règles ne peuvent être applicables qu'à partir de la saison suivante et doivent apparaître dans un règlement régional UFOLEP BOURGOGNE FRANCHE COMTE.
- Elle propose chaque saison son projet d'activité qui doit être validé par le CD.
- Elle propose des formations et en assure la promotion.

- Elle établit le calendrier de l'activité.
- Elle favorise comme moyen de communication le site internet.
- Elle contribue au rayonnement de l'UFOLEP de toutes les manières possibles.

Article 1 : Présentation

Afin de rassembler les clubs bourguignons et francs-comtois sur un objectif commun, le Comité régional UFOLEP Bourgogne Franche Comté et les 8 comités départementaux proposent un championnat représentatif de l'activité poursuite sur terre et kart cross sur l'ensemble de la région.

Une Commission technique régionale (CTR) sports mécaniques auto, constituée de représentants des clubs bourguignons et francs comtois, coordonne l'organisation du championnat et propose son règlement.

Le championnat de Bourgogne Franche Comté s'adresse à tous les pilotes licenciés UFOLEP.

Les règlements techniques nationaux UFOLEP y sont appliqués.

Article 2 : Calendrier

Toute manifestation de sports mécaniques comprenant la participation de véhicules terrestres à moteur doit figurer dans le **calendrier national** de la fédération d'appartenance (*législation en vigueur : décret de 2006*).

Pour les clubs siégeant en Bourgogne Franche Comté, l'inscription au calendrier national de toutes les épreuves ayant lieu sur son territoire se fait par l'intermédiaire du comité régional de Bourgogne Franche Comté.

Chaque club devra fournir avant le **30 novembre** de l'année en cours le calendrier des épreuves qu'il souhaite organiser et indiquer pour quel championnat elles comptent. Possibilité d'organiser plusieurs épreuves comptant pour des championnats divers.

Toute épreuve non inscrite au calendrier du comité régional de Bourgogne Franche Comté ne pourra avoir lieu sous l'égide de l'UFOLEP.

Tous les clubs de Bourgogne Franche Comté sont de fait concernés par le championnat de Bourgogne Franche Comté.

Libre à chaque club d'organiser (ou non) une épreuve pour le challenge de Bourgogne Franche Comté.

Article 2.1 : Epreuve comptant pour des championnats mixtes

Il s'agit d'une épreuve qui compte à la fois pour le championnat de Bourgogne Franche Comté ainsi que pour un autre championnat.

Conditions:

- Le club organisateur doit accepter le règlement du championnat de Bourgogne Franche Comté (celui-ci étant conforme au règlement national).
- Il ne doit pas y avoir de distinction entre les pilotes des différents championnats
- Le club organisateur s'engage à fournir les classements de chaque manche au responsable des classements du championnat de Bourgogne Franche Comté.
- Pour les pilotes inscrits au championnat de Bourgogne Franche Comté, le montant du droit d'engagement à l'épreuve et le reversement au club organisateur seront ceux prévus par le règlement du championnat de Bourgogne Franche Comté.
- Une cogestion administrative, technique et commissaire de piste de l'épreuve doit être recherchée.

Article 3 : Participants autorisés

Le championnat est ouvert à tous pilotes :

- de 18 ans révolus possesseurs de la licence R6 UFOLEP en règle et titulaires du permis de conduire B ou F.
- de 16 à 18 ans sous réserve d'être possesseurs de la licence R6 UFOLEP et du Certificat d'Aptitude Automobile (CAA).

Article 4 : Engagement au championnat de Bourgogne Franche Comté

Le championnat de Bourgogne Franche Comté est ouvert à tous licenciés UFOLEP.

L'engagement au championnat de Bourgogne se fait sur la plateforme d'engagement <https://inscriptions.ufolep.org>. Ce montant est fixé annuellement par la Commission Technique Régionale de Bourgogne Franche Comté.

Le responsable des engagements attribuera un numéro au pilote qu'il conservera pour la saison.

Montant de l'engagement au championnat de Bourgogne Franche Comté : 8 €

Pour confirmer son engagement, un chèque de caution du montant de l'engagement à l'épreuve sera à remettre au responsable des engagements lors de la 1^{ère} épreuve du pilote. Celui-ci sera restitué en fin de saison si le pilote a bien participé aux épreuves pour lesquelles il s'était engagé. Si toutefois, ce chèque de caution (à l'ordre de « UFOLEP BFC) a dû être encaissé pour absence à une épreuve sans avoir prévenu le responsable des engagements par mail ou SMS avant jeudi 20h qui précède l'épreuve (le message sera pris en compte uniquement si les éléments suivants figurent : Nom, prénom, catégorie et n° de

voiture), le pilote sera désinscrit du championnat jusqu'à ce qu'il fournisse un nouveau chèque de caution.

Le pilote sera titulaire de la "Fiche pilote " remplie et signée.

Article 5 : Engagement aux épreuves

Pour les pilotes engagés au championnat :

Lors de l'engagement au championnat de Bourgogne Franche Comté, le pilote indique sur le bulletin les épreuves auxquelles il s'engage de participer. En cas de modification en cours de saison, le pilote s'engage à prévenir le responsable des classements dans les plus brefs délais.

Montant de l'engagement par épreuve : 35 € (2€ seront retenus par l'UFOLEP Bourgogne Franche Comté pour doter la remise des récompenses).

L'engagement est à régler uniquement lors du contrôle administratif de l'épreuve en espèces ou par chèque à l'ordre du « club organisateur ».

A la fin de la manifestation le club organisateur fait le chèque « part UFOLEP » à l'ordre de l'UFOLEP Bourgogne Franche Comté qu'il remet au responsable des engagements.

Pour les pilotes extérieurs au championnat :

Est considéré pilote extérieur, tout licencié UFOLEP qui ne s'est pas engagé au championnat de Bourgogne Franche Comté.

L'engagement à une épreuve se fait auprès du responsable des classements à l'aide du feuillet « Bulletin d'engagement à une épreuve – pilote extérieur ». Celui-ci est fait une semaine avant l'épreuve (réception de l'engagement avant le lundi qui précède l'épreuve) ou sur place le jour de l'épreuve.

Montant de l'engagement à l'épreuve : **40€** (5€ seront retenus pour doter la remise des récompenses).

Article 6 : Engagement au trophée qualificatif aux Finales nationales

Le championnat de Bourgogne Franche Comté est qualificatif aux finales nationales de poursuite sur terre et de kart-cross.

Le trophée qualificatif au championnat national est réservé aux seuls licenciés UFOLEP inscrits au championnat de Bourgogne Franche Comté.

Un pilote ne peut s'engager que dans un seul trophée qualificatif.

Pour s'engager au trophée régional Bourgogne Franche Comté qualificatif à la finale nationale, le pilote doit commander, par l'intermédiaire de son club, un timbre millésimé au comité régional UFOLEP Bourgogne Franche Comté.

Chaque club bourguignon et franc comtois effectue auprès du comité régional une commande groupée de passeports techniques et/ou timbres millésimés avant la date fixée annuellement.

Passée cette date, le comité régional ne garantit pas le délai de réception.

Article 7 : Qualification aux Finales nationales

Les quotas par catégorie pour la participation à la finale nationale de poursuite sur terre ou de kart cross sont déterminés par le nombre de timbres millésimés commandés par région et seulement des pilotes qui figurent aux classements.

Les pilotes engagés au trophée de Bourgogne Franche Comté seront qualifiés sur les résultats des épreuves se déroulant du 15 juillet de la saison précédente au 14 juillet de la saison en cours.

Lors de la dernière course qualificative à la finale nationale, les pilotes sélectionnés pour la finale nationale doivent être présents ou représentés par un membre de leur club pour confirmer leur participation et que, si besoin, les places soient distribuées aux suppléants le même jour.

Article 8 : Véhicule

Article 8.1 : Passeport, vignette sécurisée

Chaque véhicule (caisse) doit être titulaire d'un passeport et d'une vignette sécurisée.

Article 8.2 : Changement de véhicule

Un pilote qui change de véhicule, garde son numéro et ses points aux classements si la cylindrée du véhicule reste dans la même catégorie.

Il est autorisé 1 changement de catégorie par saison. Au-delà, le pilote doit se réengager au championnat.

Il est interdit de changer de véhicule au cours d'une épreuve.

Article 9 : Double monte

Une double monte c'est une voiture pour deux pilotes.

Dans ce cas,

- **Un passeport pour le véhicule.**
- **Une fiche individuelle par pilote.**
- un des deux pilotes s'engage en début de saison dans la catégorie de la cylindrée du véhicule et le deuxième est engagé dans une catégorie supérieure.
- Aucune dérogation ne sera accordée en cas de retard au départ d'une manche.

Article 10 : Catégorie

En application du règlement national.

Article 10.1 : Poursuite sur Terre

Tourisme	Proto	Monoplace
T1	P1	M
T2	P2	
T3	P3	
T4		

Pour toutes les catégories, s'il y a moins de 5 participants dans une manche celle-ci roulera automatiquement dans la catégorie supérieure. En aucun cas les catégories tourisme, proto et mono ne seront mélangées.

Dans ce cas, la grille de départ pour la première manche est déterminée par les chronos. Un classement distinct sera établi pour l'épreuve et le championnat.

Article 10.2 : Kart-cross

- Open 600
- Classe 500
- Classe 602
- Classe 652
- Ecole de conduite

Pour toutes les catégories, s'il y a moins de 5 participants dans une manche celle-ci roulera automatiquement dans la catégorie supérieure. Dans les limites suivantes : OPEN 600 avec Classe 500, et Classe 602, 652 et CAA.

Dans ce cas, la grille de départ pour la première manche est déterminée par les chronos. Un classement distinct sera établi pour l'épreuve et le championnat.

Article 11 : Transpondeur

Les clubs organisateurs d'une manche du championnat régional ont la liberté d'utiliser des transpondeurs pour la gestion de l'épreuve. Dans ce cas, une caution et/ou un droit de location peut être demandée à chaque pilote.

Article 12 : Déroulement de journée

Article 12.1 : Réunion des officiels

Avant le début de l'épreuve, le directeur de course réunit les officiels pour donner les consignes aux différents responsables et se mettre d'accord sur le déroulement de l'épreuve.

Sont concernés par cette réunion :

- le directeur de course
- le responsable des commissaires
- le responsable des contrôles techniques

- le responsable administratif
- le président du club organisateur

Horaire : 7h45

Article 12.2 : Contrôle administratif

Les pilotes devront se présenter en personne au contrôle administratif :

Ils présenteront : leur licence en cours (avec photo et signature), l'original du permis de conduire, la fiche pilote et le passeport technique complété.

Horaires :

Samedi : voir règlement du club organisateur, maximum 20h.

Dimanche : Voir règlement du club organisateur, maximum 7h30.

Tout pilote qui se présente hors délai le dimanche sera automatiquement placé en fond grille et ne fera que les essais libres.

Article 12.3 : Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire.

Chaque véhicule doit être doté du passeport technique National UFOLEP et sa vignette.

Le contrôle technique est établi selon les critères définis dans le règlement technique national.

Horaires :

Samedi : voir règlement du club organisateur, maximum 20h.

Dimanche : Voir règlement du club organisateur, maximum 7h30.

Tout pilote qui se présente hors délai le dimanche, sera automatiquement placé en fond grille et ne fera que les essais libres.

Article 12.4 : La réunion d'information (briefing)

Elle est obligatoire pour les pilotes, commissaires et l'ensemble des organisateurs. Le directeur de course fera émarger. Tout pilote n'ayant pas émargé partira en fond de grille lors de la manche suivante.

Cette réunion a pour but d'informer les participants des éléments fondamentaux du déroulement de la manifestation, et de s'assurer de la connaissance de tous les principes de base de sécurité.

Horaire : Maximum 8h

Article 12.5 : Les essais libres et chronométrés

Les essais libres s'effectueront sur 1 tour, suivis de 2 tours chronométrés, ces deux derniers tours comptant pour le placement sur la grille.

Aucun essai ne pourra avoir lieu en dehors des horaires prévus par le règlement.

Il ne devra pas y avoir plus de 10 véhicules présents en même temps sur la piste.

L'ordre de départ des véhicules est le même que celui des manches.

Horaires :

Dimanche : à partir de 8h30

Article 12.7 : Les manches

Les épreuves se déroulent sur 3 manches.

Les manches se dérouleront par catégorie. Si une manche comporte plus de :

Poursuite sur terre : 15 véhicules, des séries seront alors constituées.

OPEN et 500 : 18 véhicules, des séries seront alors constituées.

602, 652 et CAA: 25 véhicules, des séries seront alors constituées.

Les séries seront déterminées selon le nombre de participants.

Chaque manche se terminera, à l'issue du temps fixé et du nombre de tours prévus, lorsque le premier pilote franchira la ligne d'arrivée.

Pour être classé, tout pilote devra avoir pris le départ et avoir été pointé au moins une fois.

Article 12.8 : 1^{ère} manche

La place sur la grille de départ est déterminée suivant les résultats des essais chronométrés. Si pour une raison exceptionnelle, le directeur de course doit remplacer les essais chronométrés par un tirage au sort, l'épreuve se déroulera conformément au règlement sportif national (2^{ème} manche grille inversée, 3^{ème} manche cumule des points des 2 premières manches).

Place sur la grille	Série A	Série B
1	1C	2C
2	3C	4C
3	5C	6C
4	7C	8C
5	9C	10C
6	11C	12C

1C correspond à 1^{er} des chronos ; 2C = 2^{ème} chrono

Point au classement de la 1^{ère} manche A ou B

1^{er} = 1 point

2^{ème} = 2 points

3^{ème} = 3 points

4^{ème} = 4 points

5^{ème} = 5 points

6^{ème} = 6 points

...

Article 12.9 : 2^{ème} manche

Les séries sont identiques à la 1^{ère} manche, la place sur la grille de départ est déterminée en fonction des résultats de la 1^{ère} manche. Si pour une raison exceptionnelle, le directeur de course doit remplacer les essais chronométrés par un tirage au sort, l'épreuve se déroulera conformément au règlement sportif national (2^{ème} manche grille inversée, 3^{ème} manche cumule des points des 2 premières manches).

Place sur la grille	Série A	Série B
1	1SA	1SB
2	2SA	2SB
3	3SA	3SB
4	4SA	4SB
5	5SA	5SB
6	6SA	6SB

.....
1SA = 1^{er} Série A

Point au classement de la 2^{ème} manche A ou B

1^{er} = 1 point
2^{ème} = 2 points
3^{ème} = 3 points
4^{ème} = 4 points
5^{ème} = 5 points
6^{ème} = 6 points

...

Article 12.10 : 3^{ème} manche

2 possibilités :

- 1^{er} cas : 1 série avec tous les pilotes
- 2^{ème} cas : les premiers de chaque série vont en série A jusqu'au 15^{ème} en poursuite sur terre, jusqu'au 18^{ème} en OPEN et 500, jusqu'au 25^{ème} en 602, 652 et CAA et les autres en série B.

Place sur la grille	Série A	Série B
1	1CPA	4CPA
2	1CPB	4CPB
3	2CPA	5CPA
4	2CPB	5CPB
5	3CPA	6CPA
6	3CPB	6CPB

.....

1CPA = Classement Provisoire manche 1 et 2 série A

La place sur la grille de départ est déterminée en fonction du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, ... en cas d'égalité les pilotes seront départagés en fonction des chronos.

Point au classement de la 3^{ème} manche

- 1^{er} = 1 point
- 2^{ème} = 2 points
- 3^{ème} = 3 points
- 4^{ème} = 4 points
- 5^{ème} = 5 points
- 6^{ème} = 6 points

...

1^{er} série B = suite des points de la série A en tenant compte des abandons dans cette série.

Exemple : S'il y a 15 pilotes au départ en série A et qu'à l'arrivée 2 ont abandonné. Le 1^{er} de la série B marque les points du 16^{ème}.

Article 12.11 : Grille de départ

Sur la 1^{ère} ligne, le pilote qui doit entrer le premier choisit sa place sur la grille de départ. De même pour le deuxième.

Article 12.12 : Interruption d'une manche

En cas d'interruption au cours d'une manche :

- le départ se fera en grille à partir de l'ordre du dernier pointage.
- A partir du 3/5 de la course (3^{ème} tour terminé pour le premier de la manche), elle est arrêtée. Le classement sera établi dans l'ordre du dernier pointage.

Article 13 : Prévention contre l'alcoolémie

Un contrôle d'alcoolémie sera effectué à l'ensemble des officiels et pilotes avant l'essai libre.

Article 14 : Classement d'une épreuve

Un pilote se présente au contrôle administratif et technique (avec son véhicule) : 15 points

Le classement de l'épreuve se fait au cumul des 3 manches et par ordre décroissant des points. (Cf règlement National).

En cas d'exæquo, le résultat de la dernière manche sera pris en compte.

Article 15 : Sanctions

Cf règlement UFOLEP National

- un pilote est non partant à une manche : NP ⇒ point du dernier de la grille
- un pilote abandonne pendant une manche : AB ⇒ point dans l'ordre de l'abandon
- un pilote qui reçoit un drapeau noir : DN ⇒ 16 points en auto et 19 en kart et départ en fond de grille pour la manche suivante
- un pilote qui double sur drapeau jaune : DJ ⇒ déclassement de 3 places
- Un pilote sanctionné qui ne présente pas sa fiche pilote ⇒ départ fond de grille à la course suivante
- Un pilote qui fait un faux départ ⇒ 10 secondes de pénalité

Article 16 : Attribution des points au championnat

Article 16-1 : Pré-contrôle

Tout pilote qui participe aux pré-contrôles techniques inscrit au calendrier du championnat de Bourgogne Franche Comté, organisés dans la région Bourgogne Franche Comté et inscrits au calendrier annuel de la saison en cours, bénéficiera d'un bonus de 50 points attribué au championnat de la saison. Les pilotes participant au Trophée Bourgogne Franche Comté devront passer les pré-contrôles dans les clubs Bourgogne Franche Comté pour se voir attribués les 50 points.

Les 50 points seront attribués que dans la catégorie du véhicule présenté lors du pré-contrôle.

La liste des pilotes qui ont participé aux pré-contrôles devra être transmise par le contrôleur technique au responsable des classements avant la première épreuve.

Un pré-contrôle peut être effectué uniquement par un commissaire technique formé.

En cas de double monte, les deux pilotes doivent être présents au pré-contrôle pour obtenir le bonus de 50 points.

Les pilotes doivent se présenter systématiquement à la première course avec la fiche de pré-contrôle.

Article 16-2 : Classement du championnat

Le pilote marque des points au championnat à compter de sa date d'engagement au championnat.

Place de l'épreuve	Points attribués	Place	Points
1	100	8	79
2	97	9	76
3	94	10	73
4	91	11	70
5	88	12	67
6	85	13	64
7	82	14	61
		15	58
	

Pour le classement du championnat les extérieurs (toute personne non inscrite au championnat) sont retirés.

Dans le cadre du championnat, les concurrents ex æquo au classement final seront départagés par le nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc jusqu'à obtenir une différence entre les concurrents.

Article 17 : Récompense d'une épreuve

La remise des récompenses d'une épreuve sont de la responsabilité du club organisateur.

Les absents à la remise des prix ne seront pas récompensés.

Article 18 : Récompenses du championnat

La cérémonie régionale des récompenses récompensera au minimum :

- une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie.
- une récompense à chaque officiel (directeur de course, contrôleur technique, commissaire de piste et pointage).

Tout pilote absent à la cérémonie des récompenses ne pourra prétendre à sa récompense, sauf s'il s'excuse par écrit.

Annexe

La conduite des jeunes de 16-18 ans est autorisée dans les conditions suivantes.

Véhicule

Motorisation 2 CV 602 d'origine en kart-cross et buggy 2 CV, exclusivement sur monoplace, non soumise à carte grise, en circuit fermé et homologué.

Engagement

Le jeune peut être classé dans un Trophée départemental, régional ou national.

Montant de l'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté pour les CAA : 8 €

Inscription

Pour toute inscription à une épreuve le jeune devra respecter l'article 3.

Montant de l'engagement par épreuve pour un jeunes CAA inscrit au championnat BFC : 20 € (Pour un jeune non inscrit au championnat sa participation à la journée est gratuite et sans classement)

Compétition

Il participe aux épreuves comme les autres pilotes.

Discipline

Sévérité nécessaire et sans laxisme de la part des directions de course, auprès des pilotes qui ne respecteraient pas la pratique des débutants.

18 ans en cours de saison

Un débutant 16-18 ans peut terminer sa saison dans la même catégorie. A partir de ses 18 ans et s'il a obtenu son permis de conduire, il peut changer de catégorie. La saison va du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.